

## ***BILAN POSITIF POUR 2003 !***

### ***MESSAGE DU PRÉSIDENT***

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick continue à œuvrer pour l'avancement des droits linguistiques dans la province. Plus particulièrement, l'AJEFNB travaille avec ténacité à accroître l'exercice de la pratique du droit en français et à concrétiser et faciliter l'accès à tous les tribunaux néo-brunswickois dans les deux langues officielles.

En plus d'être le chien de garde de ses acquis et accomplissements passés, l'AJEFNB se doit de faire progresser l'égalité linguistique réelle, entre autres, dans les services juridiques offerts aux justiciables du Nouveau-Brunswick.

Depuis l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, qui est sans contredit une réalisation sans pareille pour l'AJEFNB et ses partenaires, notre association doit veiller à ce que les instances gouvernementales respectent leurs obligations législatives découlant de cette *Loi* relativement au fonctionnement du système judiciaire. L'AJEFNB tente de former des partenariats et d'élaborer une campagne éducative afin de sensibiliser les justiciables néo-brunswickois à cette nouvelle *Loi* et du même coup faire la promotion des droits linguistiques.

La décision de la Cour d'appel dans l'affaire *Charlebois c. Mowatt et la Ville de Moncton* est certes source de fierté pour l'AJEFNB, qui agissait à titre d'intervenante, puisque jurisprudence est maintenant établie afin d'argumenter l'obligation du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de ses institutions de favoriser le maintien, le développement et l'épanouissement de la communauté francophone par des mesures positives. Avec cette décision, notre communauté détient un outil additionnel pour assurer la défense et la promotion de ses droits linguistiques par voie judiciaire.

Aussi, le premier Camp d'été en droit a eu lieu en août 2003 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Tous s'entendent pour dire que le camp d'été fut un succès. Au total, 32 jeunes francophones âgés de 14 à 17 ans ont participé à une panoplie d'activités leur permettant d'approfondir leurs connaissances du système judiciaire néo-brunswickois, d'explorer les possibilités de carrière qu'offre la profession juridique et d'en apprendre davantage sur leurs droits, y inclus les droits linguistiques. Nous sommes d'autant plus heureux d'annoncer que le financement nécessaire a été accordé pour la mise à jour du matériel pédagogique d'un deuxième Camp d'été en droit; nous espérons pouvoir encore une fois offrir cette activité aux jeunes.

Une autre réalisation : le Barreau du Nouveau-Brunswick a adopté le nouveau *Code de déontologie professionnelle* qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Grâce à l'intervention de l'AJEFNB et ses membres, le Conseil du Barreau a procédé à des ajouts au *Code* afin d'y insérer des dispositions portant sur l'obligation des avocats d'informer leurs clients de leurs droits de choisir la langue des procédures judiciaires.

Avec l'appui de nos membres dévoués, l'AJEFNB devrait être en mesure de finaliser et de distribuer à ses membres le projet de formulaire de procédure du Nouveau-Brunswick contenant un ensemble de documents à titre de référence et pour utilisation dans la pratique du droit de la famille. De plus, le tome 7 de la collection du *Recueil d'actes juridiques* portant sur l'achat et la vente d'une entreprise est en préparation et sera également distribué aux membres. Les deux ouvrages seront disponibles sous format CD-ROM.

Pour l'année 2004, l'AJEFNB fonctionnera selon une nouvelle structure de financement. La conclusion d'une entente de contribution avec Justice Canada a permis à l'AJEFNB d'embaucher, au mois de novembre 2003, Maître Jocelyne LÉGER-NOWLAN afin d'assurer un suivi des divers projets pilotés par l'AJEFNB et dans le but de mener à bien ses activités et objectifs.

En terminant, j'aimerais remercier sincèrement tous ceux et celles qui, de quelque façon que ce soit, ont contribué aux réussites de l'AJEFNB. Le chemin parcouru par les juristes francophones au fil des années est une attestation de ce travail acharné. Puis, bien sûr, un merci spécial à tous nos membres pour votre appui continu.

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB et de son personnel, JOYEUSES FÊTES !

### ***UN MEMBRE DE L'AJEFNB ACCÈDE À LA MAGISTRATURE***

C'est le 20 novembre dernier que fut assermenté le juge **Stephen J. McNally** à titre de juge de la Division de première instance de la Cour du Banc de la Reine, remplaçant le juge Paul S. CREAGHAN, qui devient juge surnuméraire. Toutes nos félicitations !

### ***TROIS MEMBRES DE L'AJEFNB***

### ***REÇOIVENT LE TITRE DE CONSEILLER DE LA REINE***

Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'hon. Herménégilde Chiasson, nomma, le 25 novembre dernier, onze avocats à titre de conseillers de la Reine, dont 3 membres de l'AJEFNB, soit **Marie-Claude Bélanger-Richard, Basile Chiasson et Philippe J. Eddie**. Chapeau !

### ***JUSTICE CANADA FINANCE DEUX PROJETS !***

**Phase 1 du Camp d'été en droit 2004** — Cette phase consiste à la mise à jour du matériel pédagogique développé pour le Camp 2003 et à la préparation des documents pour les trousseaux du Camp 2004. La phase 2 du *Camp d'été en droit 2004* a été présentée au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, dans le cadre de son programme *Camps Éducation Plus*, le 28 novembre dernier.

**Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées, édition 2003** — Ce projet de nouvelle édition de l'ouvrage bilingue, à jour jusqu'au volume 258 du *Recueil du Nouveau-Brunswick*, sera échelonné sur deux ans. Nous espérons pouvoir offrir cet outil précieux aux juristes de la province à compter du printemps 2005.

### ***CAMPAGNE DE RECRUTEMENT***

La campagne de recrutement ne ralentit pas ! L'AJEFNB se donne comme objectif, cette année, de **dépasser** les 250 membres. N'oubliez pas de renouveler votre adhésion — votre appui est très important. Pour obtenir un formulaire d'adhésion, vous n'avez qu'à composer le 506-853-4151, ou nous envoyer un courriel à l'adresse [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca) ou encore visiter notre site Web au [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca) pour obtenir directement le formulaire.

### ***CONSEIL D'ADMINISTRATION***

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **31 janvier 2004** à Moncton. N'hésitez pas à communiquer avec l'AJEFNB si vous avez des questions ou désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de la réunion.

### ***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE***

Les prochaines assises de l'AJEFNB auront lieu dans la région du Restigouche, le 29 mai 2004. Nous vous invitons à inscrire cette date à votre agenda dès aujourd'hui !

### ***PROFIL D'UN MEMBRE***

**L'hon. Stephen J. McNally** — Le juge MCNALLY a obtenu un baccalauréat ès arts avec majeure en sciences politiques de l'Université Acadia en 1980 et a ensuite suivi des cours du programme d'études supérieures en science politique de l'Université McGill pendant un an. Il a reçu son diplôme en droit de la Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick en 1984 et a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1985.

Depuis 1998, et ce jusqu'à son accession à la magistrature en novembre dernier, il a été associé chez *Stewart McKelvey Stirling Scales*, à Moncton, pratiquant principalement en litige civil, blessures corporelles, droit des assurances, négligence médicale, litige commercial et droit de l'emploi. De 1984 à 1998, il a exercé le droit chez *Drapeau, Robichaud, McNally* de Moncton, ainsi qu'au sein du cabinet précédent, *Drapeau, Robichaud & Associés*.

Il a également été très actif dans sa communauté en général et dans la communauté juridique en particulier. Au cours de sa carrière, le juge MCNALLY a été membre de l'Association du Barreau canadien, de l'Association des avocats de la région de Moncton et de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick. Il s'est aussi engagé activement dans sa collectivité en siégeant au Conseil de développement industriel de Moncton à partir de 1998. Il a déjà été membre du conseil d'administration de la John Howard Society ainsi que du conseil de l'Association de football mineur de Moncton.

On se souviendra de ses efforts en 1999 lorsque l'équipe de football de la Polyvalente Mathieu-Martin allait disparaître à la suite d'une saison difficile. Avec l'aide d'un autre parent, le juge MCNALLY prenait la relève comme entraîneur et mena l'équipe à la grande finale de 2001 avec une fiche parfaite en saison régulière. On le remerciera aussi de son travail acharné qui a fait renaître le programme de basket-ball à l'Université de Moncton après 14 ans d'absence.

Le juge MCNALLY a rédigé et présenté divers articles pour l'industrie des assurances et l'Association des soins de santé du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le Juge MCNALLY est marié à D<sup>e</sup> Suzanne DRAPEAU et ils ont quatre enfants.

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Harold MICHAUD
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	<a href="http://www.ajefnb.nb.ca">www.ajefnb.nb.ca</a>

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

---